



N°15 – Septembre 2017

EDITO

En attendant la décision...

Ainsi donc, la roue du temps qui passe, avec l'échéance, désormais toute proche, du 13 septembre 2017 qui arrêtera définitivement la localisation des J O 2024 à Paris, va connaître une accélération, qui ne va pas manquer de réduire l'impact de la communication sportive de proximité que le CDOS 91 s'efforce de maintenir, dans la limite de ses moyens propres et de ses compétences bénévoles.

Nous avons tellement conscience de cela que nous nous sommes, un moment, interrogés, sur l'opportunité de « sortir » notre bulletin périodique aux allures bien anciennes en cette période si dense en attente d'insolite.

Et puis nous nous sommes ravisés. Tout ne peut être confondu avec tout et, si la candidature de Paris aux J O 2024 a été présentée avec toute la pertinence et la force de persuasion qui conviennent, cela ne saurait reléguer les mises en œuvre de caractère plus intimement localiste car, à côté de ces circonstances exceptionnelles orientées vers la promesse d'un ailleurs glorieux, perdure ce qui s'effectue, sans bruit, au quotidien, localement.

Et puis, en y regardant d'un peu plus près, les Jeux Olympiques et paralympiques ne sont pas que le rassemblement de l'excellence sportive mondiale et l'on peut y voir aussi une occasion, pour la jeunesse, de trouver des voies pour l'espérance et, pour le citoyen, une occasion de lutter pour la survie écologique de la planète.

La présentation de la candidature des J O Paris 2024 n'a pas oublié ces deux objectifs-là et cette revendication à l'universel, à travers la variation des centres d'intérêt qui sont exposés ci-après, c'est le vrai sens du message de l'été 2017 du CDOS 91, pour une meilleure saison sportive 2017-2018 possible.

le bureau du CDOS Essonne

C.D.O.S. 91 INFOS

Maison Départementale des Comités Sportifs- 62 bis Boulevard Charles de Gaulle
91540 MENNECY

Tél. : 01 60 78 27 58 - Fax : 01 69 23 44 09

E-mail : essonne@franceolympique.com

<http://essonne.franceolympique.com>

Directeur de la publication : Pierre-Philippe BUREAU

Rédacteurs : Gérard COURTAL, Martial TOURNIER

Montage technique : Odile JUDITH

Au sommaire

Page 2

* L'olympisme et ses valeurs, un vecteur d'éducation qui a du sens

Page 3

* Du sport sur Ordonnance

* Des nouvelles du CéSEE

Page 4

* Commission interne CDOS 91
« Développement durable, Sport de nature, Sport Santé ». Suite donnée à la démarche participative »

* Les groupements d'employeurs

Agenda

10 septembre 2017

Essonne sur l'Eau

12 septembre 2017

Conseil d'Administration du CDOS

13 septembre 2017

Désignation de la ville hôte des JOP de 2024

**23 septembre
au 01 octobre 2017**

Opération Sentez vous sport

7 décembre 2017

Remise des médailles de la Jeunesse, des sports et de l'engagement associatif

L'OLYMPISME ET SES VALEURS, UN VECTEUR D'ÉDUCATION QUI A DU SENS

La saison sportive 2016/2017 a été marquée de l'empreinte de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

La convention signée entre le CNOSF et l'Education Nationale, favorable à un développement des projets communs et partagés entre les 2 institutions, a concouru à l'élaboration du dispositif « 2016/2017, année de l'olympisme de l'école à l'université ». Ainsi, le mouvement sportif a été soutenu et accompagné pour impulser des initiatives et événements dans les territoires, allant dans le sens d'un partage des valeurs d'universalité, d'excellence, d'amitié et de respect prônées par la Charte Olympique. Les appels à projets ont été orientés pour en faire un terrain favorable à la promotion de la candidature Paris 2024.

Journées départementales

Durant les journées multisports : les Jeux sportifs des collèges à l'initiative de l'UNSS et les Jeux de l'USEP, le CDOS a proposé une animation sous forme d'exposition sur l'olympisme, ses symboles et la pratique sportive, le tout adapté aux enfants et adolescents.

Un quizz organisé en jeu de plateau et questions-réponses a donné une dimension plus compétitive à l'animation. La succession de différentes activités sportives a connu un bon succès, à la grande satisfaction des organisateurs et des animateurs.

Ces temps forts de fin d'année scolaire ont eu un relief particulier en 2017, à quelques mois de la désignation de la ville hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, et les principales caractéristiques et points forts de la candidature ont pu être présentés et discutés avec les élèves.

Par ailleurs, les journées « Sport sans violence », « Coup de sifflet » (nouveau, sous l'angle de la lutte contre le racisme et toutes les formes de discriminations) ou autres actions plus orientées sur le sport-santé ont vu le mouvement sportif se mobiliser largement.

Classes olympiques en Essonne 2017

Pour l'année scolaire 2016/2017, 2 écoles et 3 classes de CM1 et CM2 du département ont répondu à l'appel à projets de classes olympiques du CNOSF, mis en œuvre avec le CDOS 91. A ces suivis annuels se sont ajoutées des interventions ponctuelles dans les écoles Ferdinand Buisson et Hélène Boucher à MONTGERON, Aristide Briand à SAVIGNY/ORGE, pour des apports de connaissances sur les Jeux antiques et modernes, les Jeux paralympiques, les symboles olympiques, Paris 2024...

85 élèves de classes de BURES/YVETTE, VILLEBON/YVETTE ont pu découvrir tout au long de l'année des activités sportives inhabituelles pour eux, grâce notamment au concours des comités sportifs départementaux et clubs d'athlétisme, badminton, escrime, rugby, torball, tir à l'arc. Intégrés aux projets pédagogiques de classes, des contenus liés au handicap, à la culture sportive et aux valeurs olympiques, à la diététique, aux nouvelles technologies (webradio), à la vie de sportifs de haut niveau ont enrichi cette programmation.

L'approche sport et handicap a beaucoup marqué les élèves, pour les avoir placés en situation, en rencontrant des personnes qui vivent le handicap au quotidien; c'est ainsi qu'ils ont pu mieux comprendre les difficultés qu'ils affrontent, mais aussi le plaisir qui réside dans des pratiques sportives différentes. Ce choix a été d'autant plus cohérent du fait de l'intégration d'élèves qui bénéficient du dispositif ULIS école au quotidien dans les classes.

Les visites telles que l'INSEP, la Maison de la Radio, l'Association des Chiens d'Aveugles ont donné des exemples d'équipements de haut niveau au service de la performance ou dans des domaines spécifiques, dans le contexte de la préparation aux Jeux olympiques et paralympiques de Rio 2016, et également d'une approche pédagogique transversale.

Le temps fort final s'est déroulé à l'occasion de la Journée olympique du 23 juin avec les Jeux des 4 coins. Tous les élèves de cette école ont pris part à des jeux sportifs, culturels introduits par les symboles de l'olympisme et les cérémonies adaptées à cette organisation. Les dotations en supports visuels et de communication du CNOSF ont donné une couleur particulière à cette école, pour mettre Bures/Yvette en mode Journée olympique, en marge de l'événement parisien qui s'adressait au grand public.

Nous pouvons considérer avoir atteint les objectifs fixés de diffusion et de valorisation de l'idéal olympique mêlant corps et esprit, excellence, respect et amitié, le tout conjugué aux projets de classe grâce à l'investissement des enseignants. Les valeurs et les contenus transmis aux enfants ont vocation à les guider dans leur pratique sportive, voire dans leur vie quotidienne, ainsi qu'à leur donner des clés de compréhension des différentes pratiques et événements.

L'aventure continue en 2017/2018, en variant les contenus: projet de classe-semi transplantée, suivi des Jeux d'hiver, activités adaptées...

Martial Tournier



DU SPORT SUR ORDONNANCE

Les chiffres ne mentent pas et ils sont, souvent, affligeants. En voici 2, pour fixer les esprits : l'Office Mondial de la Santé classe au 4^{ème} rang des causes de mortalité la Sédentarité et le nombre des personnes, souffrant, en France, d'Affections de Longue Durée atteint désormais le seuil tout à fait parlant des 10 millions.

Les bienfaits du Sport, dans ce process complexe de Prévention – Remédiation, sont connus de longue date mais deux faits de société méritent le rappel :

- 2011, la Haute Autorité de Santé donne le coup d'envoi du programme « GYM après Cancer », auquel le Comité Départemental de Gymnastique Volontaire de l'Essonne a donné une suite concrète en mettant en place une action sur notre territoire,

- 2017, le Décret du 1^{er} Mars 2017 précise les conditions d'un programme bien plus vaste, *le Sport sans Ordonnance*.

Jusqu'à cette date, le Sport était seulement conseillé au patient, mais, dorénavant, il pourra figurer sur les ordonnances médicales sans pour autant, du moins jusqu'à ce jour, ouvrir des droits au remboursement pour tout ou partie des activités afférentes .

Toutefois, un dispositif n'est rien sans les actions d'information et de formation d'accompagnement.

C'est pourquoi le CDOS 91, conscient d'un problème situé au-delà du progrès social puisque la vie est en jeu, en lien avec la médecin départementale Colette Nordmann et avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, a été régionalement missionné pour mettre en place une formation de niveau 1, intitulée « Educateur Sportif Sport – Santé », sous forme de formation à distance, avec deux jours de présentiel.

L'action est programmée au début de l'Automne 2017. C'est une affaire à suivre.

Gérard Courtal

DES NOUVELLES DU CESEÉ

Le CDOS 91, faut-il le rappeler, fait partie du Conseil Economique, Social et Environnemental de l'Essonne (CESEé).

Il n'est toutefois pas la seule structure susceptible de porter une parole sportive car le Comité Départemental Handisport et le Comité Départemental des Clubs Omnisports en sont également membres, affichant entre autres choses leur grand souci de la meilleure prise en compte possible des situations de Handicap ou de l'ajustement des larges perspectives de la Loi Notre aux réalités associatives locales .

Mais, plus que de pointer un attachement, au demeurant nécessaire, de ses membres, à leur « cœur de métier », le but du propos est de mettre en lumière le caractère global et missionné du CESEé.

C'est ainsi que, durant la période automne 2016/ été 2017, dans la continuité des Assises Départementales de novembre 2015, le Président du Conseil Départemental de l'Essonne a confié au CESEé « la mission de préciser/d'enrichir les attentes/préconisations qui ont émergé durant ces premières rencontres », afin de mieux incarner le sens de l'identité essonnoise et de la projeter en actes.

Rien de moins que 5 séquences de travail ont été organisées, qui ont porté sur l'accès au soin, la mobilité, le logement, l'emploi et le vivre ensemble traité à partir de cette question : « Comment mieux vivre ensemble en Essonne ? ».

Il est inutile de dire que ce dernier thème, abordé lors de la phase conclusive des travaux du mercredi 5 juillet 2017 ne manquera de retenir l'intérêt des quelque 3000 Associations à vocation sportive que compte le Département de l'Essonne, tant il requiert un traitement dans le temps long .

4 items ont été déclinés pour nourrir le débat :

« développer des services /équipements et des espaces de rencontre, d'échange et de reconnaissance mutuelle accessibles à tous les publics »,

« agir en direction des personnes en situation d'exclusion et les accompagner vers une plus grande autonomie »,

« soutenir la Vie Associative dans ses missions de relais des services publics »,

« encourager les acteurs publics/privés à mutualiser leurs moyens pour promouvoir le développement territorial du « Vivre ensemble ».

De tout cela, il sera vraisemblablement question lors des 2^{èmes} Assises Départementales programmées en novembre 2017.

Quoiqu'il en soit, le CDOS 91 se doit de s'y préparer avec cette interrogation prégnante : «Comment concilier la liberté que sous-tend toute mise en œuvre d'un projet associatif et la réponse citoyenne et collective qui doit prendre en compte les problèmes qui relèvent de l'intérêt général ? »

Gérard Courtal

COMMISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE, SPORT DE NATURE, SPORT SANTÉ

L'intitulé est long, aussi long que la transversalité qui, c'est un phénomène connu, n'a pas de limites...

A la fin de la réunion de la Commission du 6 mai 2017, il avait été demandé aux participants de retourner une fiche navette afin de pointer certaines attentes de leur discipline.

La fiche retournée par le CD de Cyclotourisme de l'Essonne, par sa complétude, mentionne quelques voies à suivre, parce qu'elles correspondent à des attentes aussi bien structurelles (A), que de maintenance des équipements utilisés (B) ou encore à des perspectives d'animation des territoires plus systémiques (C).

C'est ainsi que,

- pour le volet A, il a été souhaité que soit remis à l'ordre du jour, dans les calendriers comme dans les attendus, le *Schéma Départemental des Circulations Douces* en Essonne, afin de proposer des itinéraires sécurisés et de garantir une meilleure continuité des parcours.

Une attention plus soutenue à la Loi A I R (Aménagement des Infrastructures Routières) ne manquerait pas de favoriser le caractère opératoire, dans le Département, de ces circulations.

D'autre part, a été rappelée l'existence de la *Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires* (CDESI) dont on n'a plus guère de nouvelles, qu'il faudrait vraisemblablement réactiver, ne serait-ce que pour redonner du souffle au couple Sport-Tourisme.

- pour le Volet B, il a été relevé comme une évidence que, devant l'insuffisance qualitative des chemins ou des routes de pratique, la question de leur maintenance est à l'ordre du jour, selon un process de coordination restant à définir,

- pour le Volet C, il a été noté que *la visibilité des manifestations sportives et culturelles*, parce qu'elle est l'occasion de développer des logiques de partage, d'échange et de mise en commun sur les territoires, demande à être améliorée.

Il a été dit aussi que *les institutionnels devraient consulter et prendre en compte les avis des pratiquants* et rappelé qu'une Charte avait été signée à cet effet avec le Département.

Gérard Courtal

LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS

La DRJSCS Ile de France a missionné l'association Archimène pour mener une étude dans les départements de l'Essonne et du Val de Marne, sur les attentes, besoins et opportunités de créer un groupement d'employeurs dans ces 2 départements.

Vous avez pu être destinataires de cette étude, et dans la continuité, une rencontre d'information s'est tenue au mois de juin à Mennecey.

Rappelons que les groupements d'employeurs ont pour vocation d'alléger les tâches de la fonction employeur et mutualiser pour développer l'emploi (sportif). C'est une solution technique pour des associations souhaitant bénéficier des compétences d'un salarié pour des missions particulières mais n'ayant pas suffisamment de besoins ou de ressources pour l'embaucher à temps complet.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Les groupements d'employeurs (GE) proposent – dans le cadre d'une convention – de mettre à disposition de leurs membres (associations et collectivités) un ou des salariés, sur une durée déterminée, généralement pour des besoins à temps partiel. Un contrat de travail est établi entre le salarié et le GE, qui prend en charge la gestion administrative.



Quels sont les avantages ?

Pour le salarié...

- Avoir un contrat unique de travail ;
- Développer son employabilité grâce à des expériences professionnelles variées ;
- Avoir possibilité de travailler à temps choisi (temps partiel ou temps complet) ;
- Bénéficier d'un suivi du parcours professionnel.

Pour la structure adhérente...

- Etre libérée des tâches administratives et de gestion ;
- Stabiliser les interventions en fidélisant les salariés ;
- Bénéficier d'un recrutement efficace et d'un suivi professionnel ;
- Développer des partenariats et mutualiser des compétences sur un même territoire.

Le CRIB peut vous renseigner sur le dispositif et vous fournir les informations nécessaires sur les solutions qui existent lorsqu'il est question de choisir l'un ou l'autre des modes de gestion salariale (externalisation de la paie, groupement d'employeurs, chèque emploi associatif...)